



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>28 juin 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>31</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>4 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 08 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Mons (Salle Jean Chauv)

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER,

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024-98 : Environnement - Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) du SBA
---

**Domaines de compétences par thèmes - Environnement**

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le rapport ci-joint sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) pour l'année 2023,*

*Considérant que la communauté de communes Plaine Limagne relève du SBA pour ce qui est de la collecte et du traitement des ordures ménagères,*

Monsieur le vice-président indique à l'assemblée que le conseil communautaire est appelé en prendre acte et à donner son avis sur ce document.

**→ Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets établis par le SBA pour l'exercice 2023.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 12 juillet 2024  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*